

Le contrat d'apprentissage

- Unité d'apprentissage de l'IUT de Bordeaux -

Quels objectifs ?

Acquisition en alternance d'une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Quelles formes de contrat ?

C'est un contrat de travail de type particulier d'une durée de 6 mois à 3 ans en fonction du type de formation et du niveau de qualification préparés. Le contrat d'apprentissage peut désormais être conclu pour une durée indéterminée. Dans ce cas, il débute par la période d'apprentissage.

La durée du contrat doit comprendre la durée de la formation. Le contrat peut commencer trois mois avant le début de la formation et finir au maximum deux mois après. La période d'essai est de 45 jours (consécutifs ou non) de formation pratique dans l'entreprise.

Pour qui ?

- les jeunes de 16 à 29 ans révolus
- sans limites d'âge, notamment dans les cas suivants : suite à un contrat d'apprentissage pour suivre un niveau de diplôme supérieur, personne ayant la qualité de travailleur handicapé, sportif de haut niveau.
- les employeurs : tous les employeurs, y compris le secteur public (non industriel et commercial) et les collectivités territoriales.

Combien ça coûte ?

Au titre de sa progression dans un cycle de formation, l'apprenti bénéficie d'une rémunération **variant en fonction de son âge et de sa formation**.

	Rémunération brute minimale		
	1 ^{re} année de BUT	2 ^e année de BUT	3 ^e année de BUT
	-	Licence professionnelle	-
18-20 ans	43%	51%	67%
21-25 ans	53%	61%	78%
26 ans et +	100%	100%	100%

Il s'agit d'un montant minimum en % du SMIC ou du SMC pour les plus de 21 ans. Le contrat lui-même ou des accords particuliers (convention collective, accords de branches professionnelles, accords d'entreprises, etc.) peuvent prévoir une rémunération supérieure. En cas de contrats d'apprentissage successifs, avec le même employeur ou un nouveau, la rémunération du nouveau contrat doit être au minimum celle du dernier contrat.

Pour en savoir plus : www.alternance.emploi.gouv.fr
→ employeur → calculer les aides financières

Les + pour l'entreprise :

- Exonération quasi complète des charges patronales sur le salaire de l'apprenti et aide exceptionnelle de 6 000 € pour la 1^{re} année d'exécution du contrat uniquement.
- Pas de reste à charge sur les frais de formation pour les entreprises du secteur privé. L'UA IUT a choisi de s'aligner sur les niveaux de prise en charge des OPCO.

Les + pour l'apprenti :

- Acquisition de savoirs théoriques et pratiques.
- Immersion dans le monde professionnel.
- Exonération des cotisations salariales de la rémunération brute de l'apprenti pour la part de rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC et non imposable à l'impôt sur le revenu dans la limite d'un SMIC annuel.
- Aides possibles : <https://mesaidesapprenti.fr/>

UA IUT p1/2 MAJ 20/03/2024 Document d'information non contractuel

